

COMPTE RENDU

LOGEMENT ET SANTÉ MENTALE Séminaire « Partenariat bailleurs sociaux et psychiatrie publique : bilan d'étape et perspectives ».	DATE/LIEU 09/10/19 – ESAT Espoir à Marly.
POINTS À L'ORDRE DU JOUR <ul style="list-style-type: none"> • Voir le diaporama joint. 	
PARTICIPANTS <ul style="list-style-type: none"> • Voir la feuille d'émargement jointe. 	
PROCHAINE RÉUNION <ul style="list-style-type: none"> • Date et lieu communiqués ultérieurement. 	
DÉCISIONS <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation des projets de convention et de charte pour une signature en janvier 2020. • Réflexion pour la mise en place d'une journée de formation commune aux bailleurs et aux équipes des CMP. • Poursuite de la réflexion pour mettre en place une commission expérimentale « Logement et santé mentale ». 	

SYNTHÈSE

THÈME	DISCUSSION
OUVERTURE DU SÉMINAIRE	<p>Sonya GARBAYA, chargée de projets d'ARELOR Hlm, rappelle le contexte et l'objectif du séminaire visant à présenter le travail réalisé depuis deux ans dans le cadre du partenariat entre les bailleurs sociaux et le Centre hospitalier de Jury.</p> <p>Véronique KNEIB, directrice adjointe du CH de Jury, expose le résultat du dispositif d'intermédiation locative qui a permis à 11 patients de devenir sous-locataires d'un logement social. Ce partenariat contribue à favoriser l'accès au logement pour éviter à certains patients d'être hospitalisés au long cours, ce qui n'est pas la mission de l'hôpital.</p> <p>Didier DOSDAT, directeur de l'ESAT Espoir 57, présente les missions de son établissement qui intervient en aval du soin psychiatrique. L'ESAT propose aux personnes malades psychiques reconnues en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle (restauration, maraichage et</p>

	<p>confection de paniers) et leur apporte un soutien médico-social et éducatif. Didier DOSDAT souligne que l'accès au logement est une difficulté qui se pose pour plusieurs des travailleurs de l'ESAT, notamment les 40-50 ans.</p>
<p>1. Place de la santé mentale dans les politiques publiques de Moselle, dont celles du logement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTSM • 8^e PDALHPD 	<p>Jérôme BÉGUINET, chargé de mission de l'ARS-DT57, présente la définition et l'enjeu de santé publique de la santé mentale. Il expose également dans les grandes lignes la politique de santé mentale et le projet territorial de santé mentale en cours de mise en œuvre à l'échelle du département. Il termine par quelques données en santé mentale relatives au territoire messin. Jérôme BÉGUINET souligne que le partenariat s'inscrit dans les priorités nationales et régionales de santé. Il rappelle également que la grande majorité des patients en soins psychiatriques sont suivis en ambulatoire.</p> <p>Diala ZIDOUN, chargée de mission PDALHPD de Moselle, rappelle les dispositifs d'hébergement et de logements, et les constats en Moselle faits lors de l'évaluation du précédent PDALHPD. Elle poursuit en présentant les objectifs du 8^e PDALHPD. Elle souligne notamment l'importance de l'accompagnement pluridisciplinaire.</p> <p>Échanges avec les participants</p> <p>Françoise ROS, membre de l'UNAFAM informe de la situation complexe de l'accueil des enfants des mères malades psychiques lorsqu'elles sont hospitalisées.</p> <p>Bruno DELMAS, directeur d'agence pour MHT, remarque que l'accompagnement spécifique au « savoir habiter » ne résout pas le problème dans les situations du syndrome de Diogène. Diala ZIDOUN répond que l'objectif est de contenir le Diogène. Il s'agit pour les intervenants de faire le deuil de vouloir « normaliser » les personnes concernées. Stéphane TK, coordonnateur du CLSM, invite les participants intéressés à assister à la conférence du Dr Jean-Claude MONTFORT sur le syndrome de Diogène le 7 novembre à 20h à l'IRTS du Ban-Saint-Martin.</p> <p>Jérôme BEGUINET informe de l'appel à projets en cours « Lits d'accueil médicalisés » pour 15 places en Moselle.</p>

	<p>Laurence ZIEGLER, responsable habitat et lieux publics à l'ARS-DT57, explique que les mesures coercitives sur décision du Préfet ne résolvent pas les problèmes sur le long terme. Elle évoque l'intérêt du travail entre partenaires et le partage d'informations, notamment entre le médecin généraliste, la collectivité, les CMP et le voisinage pour identifier les leviers d'interventions.</p> <p>Roger ADT, chargé de mission action sociale à LOGIEST, fait part de la nécessité de produire du logement adapté. Il ajoute qu'une famille atypique dans un logement classique, cela ne fonctionne pas.</p> <p>Gilles BONNEAU, responsable du pôle logement à la DDCS 57, informe que le Département s'engage au financement des dégâts. Il évoque également l'outil PLAI adapté (prêt locatif aidé d'intégration) pour les personnes en situation de grande difficulté. Il termine en donnant quelques exemples de création d'habitats atypiques tout en précisant que construire nécessite d'identifier des situations en amont.</p>
<p>2. Organisation territoriale de la psychiatrie publique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CH de Jury. • Les CMP messins. 	<p>Véronique KNEIB présente l'organisation territoriale de la psychiatrie publique, en particulier le principe de la sectorisation et l'organisation en pôle. Le pôle 5 recouvre le territoire Metz Métropole sur lequel sont localisés 4 Centres médico-psychologiques (CMP) qui sont le cœur de la prise en charge en soins psychiatriques. Véronique KNEIB, explique que le secteur psychiatrique a engagé le « virage ambulatoire ». Une journée d'hospitalisation s'élève à 400 €. La plus grande partie des moyens alloués se concentre sur l'hospitalisation alors que les besoins se situent aussi en ambulatoire, au plus près des personnes suivies. Par rapport à la médecine – chirurgie – obstétrique (MCO), les consultations en CMP sont gratuites. En complément du soin psychiatrique, un travail est réalisé pour favoriser la réhabilitation psycho-sociale des patients. Grâce à l'équipe réseau des alternatives à l'hospitalisation (ERAH), près d'une centaine de patients est suivie à domicile. Concernant le Centre hospitalier de Jury, il a été construit en 1972 sur le modèle d'une structuration pavillonnaire qui ne répond plus aux besoins actuels. Un projet de reconstruction est en cours.</p> <p>Échanges avec les participants</p>

	<p>Une représentante du Département demande ce qu'il en est de l'équipe mobile. Véronique KNEIB répond que le projet est en cours.</p>
<p>3. Accès au logement des ménages en souffrance psychique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan de l'IML. • Contexte du plan « Logement d'abord ». • Retours d'expériences 	<p>Stéphane TK présente le contexte du Conseil local de santé mentale (CLSM). Un espace de rencontre et de réflexion a été organisé pour favoriser l'émergence du partenariat autour d'un projet commun. Le CLSM coordonne, en associant des partenaires issues d'autres secteurs que le logement, la réalisation d'actions qui complètent la réponse en construction avec les bailleurs sociaux (guide santé mentale, carte des ressources, sensibilisation en santé mentale ...).</p> <p>Sonya GARBAYA, chargée de projets à ARELOR Hlm, présente le bilan d'étape de la convention IML « sortants du CH de Jury ». Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan « Logement d'abord » porté par Metz Métropole. Pour 2019, l'objectif est atteint avec 11 personnes qui bénéficient d'un logement en sous-location. Une nouvelle liste est en cours de constitution pour 9 nouveaux logements, ce qui permettra d'atteindre en 2020 l'objectif des 20 logements prévus sur deux ans. Sonya GARBAYA salue l'engagement des bailleurs qui se mobilisent également dans le cadre d'une nouvelle convention « D'Abord Toit » avec l'AIEM.</p> <p>Julie BOURDEAUX, chargée de mission et animatrice du plan « Logement d'abord » à Metz Métropole, présente le contexte de la démarche « Logement d'abord » dans laquelle s'inscrit le dispositif IML « sortants du CH de Jury ». Le programme porté par Metz Métropole comporte 14 actions avec une attention particulière vers les personnes qui sortent d'institutions dans le but d'éviter des « sorties sèches ». 2 études sont en cours qui concernent l'hébergement et le logement en vue de répondre aux besoins.</p> <p>RETOURS D'EXPÉRIENCES DES PARTIES PRENANTES</p> <p>Chahida BOULAAR, responsable de l'action sociale à AMLI, rappelle que le dispositif repose sur l'expertise de l'accompagnement social et de la sous-location de l'association AMLI. L'intérêt du projet est la complémentarité avec l'équipe du CH de Jury. « Chacun nourrit la réflexion de l'autre ». S'il n'y a pas encore de glissement de bail, 4 personnes ont été identifiées comme en capacité d'en bénéficier. Chahida BOULAAR salue la réactivité</p>

	<p>des bailleurs qui ont répondu dans un temps court pour proposer des logements.</p> <p>Christine SAVINI, cadre de santé paramédicale, souligne l'importance des regards croisés in situ. Elle salue également la réactivité des bailleurs et la localisation des logements. La proximité de l'équipe au Sablon permet en effet d'intervenir au plus tôt. Elle ajoute que l'équipe SIAS est très satisfaite par rapport à ce que donnent à voir les patients.</p> <p>Échanges avec les participants</p> <p>Frédéric LAIK, président du Groupe d'entraide mutuelle L'Albatros, remercie les partenaires pour avoir impliqué tout au long de la démarche les associations d'usagers.</p> <p>Olivier POINSIGNON, AS coordonnateur des dispositifs de logements accompagnés au CH de Jury, remarque que c'est la première fois qu'un dispositif est labellisé avec une valorisation financière. Il ajoute que si l'évaluation est positive, cela nécessitera de se pencher sur d'autres formes de logement. L'IML ne répond pas à tous les besoins.</p> <p>Jérôme BEGUINET ajoute que l'évaluation doit démontrer la plus-value pour les patients. C'est la condition pour pérenniser le dispositif. Pour cela, il sera intéressant de déterminer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour mesurer l'impact pour les patients.</p> <p>Christine SAVINI complète en évoquant le travail réalisé sur la notion d'employabilité. Pour trois personnes, il y a des projets qui vont dans ce sens.</p>
--	---

<p>4. Projet de procédure de soutien aux bailleurs.</p>	<p>Stéphane TK présente le second volet du partenariat visant à renforcer la collaboration entre les bailleurs sociaux et les CMP. L'objectif de la démarche envisagée est de favoriser le maintien dans le logement des locataires présentant des signes de souffrance psychique. Après la présentation des étapes de réalisation du projet, Stéphane TK restitue les principales étapes de la procédure soumise à l'avis des participants. Cette dernière vise à clarifier les échanges entre les référents bailleurs et l'équipe des CMP quand un bailleur est confronté à une situation difficile avec l'un de ses locataires qui présente des signes de souffrance psychique. Cette procédure pourrait être complétée par la mise en place d'une commission de réflexion et d'aide aux locataires en difficultés associant, au-delà des professionnels du logement, l'ensemble des acteurs concernés par la situation.</p> <p>Les prochaines étapes du partenariat consisteront à :</p> <ul style="list-style-type: none">• proposer une journée d'interconnaissance entre les référents bailleurs et les équipes des CMP ;• signer la convention et la charte ;• poursuivre la réflexion et la mise en place d'une commission expérimentale « Logement et santé mentale ». <p>Échanges avec les participants</p> <p>Laurence ZIEGLER rappelle que pour certaines situations où le locataire a un comportement inapproprié, le pouvoir de police du maire peut être sollicité pour mettre la personne concernée face à ses responsabilités.</p> <p>Cathy D'AMATO, responsable gestion locative et sociale à MOSELIS, souligne que la procédure envisagée ne répond pas à une situation d'urgence. Sur ce point, Laurence ZIEGLER répond que les urgences médicales sont organisées et nécessitent d'appeler le 15 (SAMU – service d'aide médicale d'urgence). Dans le cadre d'un comportement mettant en danger la personne elle-même ou les autres, c'est Police secours qui intervient (le 17).</p> <p>Concernant l'idée de mettre en place une commission de réflexion et d'aide, Chahida BOULAAR informe qu'il existe la commission des situations</p>
--	--

	<p>atypiques portée par la DDCS.</p> <p>Gilles BONNEAU indique l'intérêt de la procédure de soutien envisagée où le diagnostic médical peut lever le doute quand s'ajoute à une difficulté avec un locataire la suspicion d'une pathologie psychiatrique.</p> <p>Olivier POINSIGNON évoque l'exemple d'une situation qui s'est présentée il y a quelque temps avec LOGIEST où le travail en collaboration a permis de construire une réponse adaptée.</p>
--	---